FORMATION CONTINUE : Pratiques Laboratoire de l'IFTS (PLI)

CONTROLE PROPRETE PARTICULAIRE : PRATIQUES D'EXTRACTION ET DE COMPTAGE PAR MICROSCOPIE

PROGRAMME :

Eléments de théorie

Origine de la pollution particulaire (0h30) :
- Origine de la pollution
- Les conséquences

Les méthodes d'extraction (1h) :
- Le principe opératoire de l'extraction
- Les techniques opératoires d'extraction à disposition

La quantification de la pollution particulaire (2h30) :
- Les appareils de mesure disponibles
- Les codes de pollution standardisés
- Edition et validation d'une gamme d'extraction

Laboratoire : éléments de manipulation

Pratiques d'extraction et de comptage par microscopie (3h) :
- Mise en œuvre d'une extraction de pollution en laboratoire
- Quantification de la pollution sous microscope optique
- Identification de la nature de la pollution particulaire sous MEB EDX
- Edition d'un rapport

- *Démonstration d'essais en laboratoire par un technicien*
- *Visite des laboratoires de l'IFTS avec ses moyens de caractérisations et d'essais, ses équipements de séparation*

Objectifs Pédagogiques :

- Connaître l'environnement nécessaire pour effectuer un contrôle propreté particulaire
- Connaître les différentes étapes d'un contrôle propreté particulaire
- Connaître les réglages du microscope pour effectuer une lecture de membrane (un comptage)
- Savoir interpréter les résultats du comptage par microscopie et déterminer la classe de propreté d'une pièce
- Savoir établir une procédure de routine de contrôle de pollution particulaire

Siège social :
IFTS - Rue Marcel Pagnol
47510 FOULAYRONNES à 4 km d'AGEN

Téléphone : + 33 5 53 95 83 94
Email : ifts@ifts-sls.com

Votre Contact :
Eric LEMOINE
eric.lemoine@ifts-sls.com

FORMATION CONTINUE : Pratiques Laboratoire de l'IFTS (PLI)

CONTROLE PROPRETE PARTICULAIRE : PRATIQUES D'EXTRACTION ET DE COMPTAGE PAR MICROSCOPIE

Méthodes et matériels pédagogiques :
Une démonstration en laboratoire par un technicien est prévue : extraction d'une pièce, lecture d'une membrane par microscope optique et ouverture sur l'utilisation d'un MEB-EDX
Au préalable, une 1ère partie pour présenter des éléments de théorie se déroulera en salle avec des exposés s'appuyant sur une vidéo-projection et des échanges interactifs avec les participants
Résultats attendus : Connaître les différentes étapes d'un contrôle propreté. Aide à la rédaction d'un rapport de contrôle de pollution particulaire
Prérequis : Avoir une connaissance des unités de mesure dimensionnelle et de l'utilisation d'un microscope. Faire preuve de rigueur et de précision.

Intervenant : Nicolas PETILLON
Publics : Techniciens de Services Production, Procédés, R&D, Environnement, Méthodes et encadrants
Lieu : l'**IFTS** à **FOULAYRONNES** (47 510, à côté d'Agen)
Accessibilité : Tout participant est invité à contacter le référent Handicap à propos de l'accès et de la participation à cette Formation, s'il le désire
Durée : 7 heures (1 jour), de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Date : **06 novembre 2025**
Participants : Nombre de personnes à communiquer (NOMS - Prénoms – Fonctions et coordonnées à confirmer).
Un **MINIMUM** de **3 stagiaires** toutes sociétés confondues **est requis**. L'IFTS se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session si toutefois le nombre de participants n'est pas atteint ; dans ce cas, le stagiaire inscrit en sera averti au moins 2 semaines avant la date de réalisation. En cas d'annulation par l'IFTS, les sommes versées seront remboursées au client.
Nature de la sanction : Attestation de formation et sous certification QUALIOPI : certificat de réalisation et attestation d'assiduité

Organisme de formation continue – Convention : Si cette formation est à réaliser dans le cadre de l'assurance qualité et certification QUALIOPI applicable depuis le 03/01/2022 pour un financement par un OPCO ou autre organisme qui le demande, l'IFTS réalisera et animera cette formation en partenariat avec SUD MANAGEMENT ENTREPRISES – CS 20053 – 47901 AGEN CEDEX, organisme de formation n° 72 47 00330 47, certifié QUALIOPI, le 21/10/2020 (renouvelée le 21/10/2024) qui assurera la gestion administrative (rédaction d'une convention), comptable et la surveillance de la Qualité selon la certification QUALIOPI. Les frais inhérents sont de 20% du montant total de la prestation commandée (sous assurance qualité via la certification QUALIOPI).

Engagement de confidentialité et clause de propriété industrielle : L'IFTS d'une part et le partenaire de l'IFTS (SUD MANAGEMENT ENTREPRISES – CS 20053 – 47901 AGEN CEDEX) dans le cas d'une formation sous certification QUALIOPI (Convention entre IFTS et SUD MANAGEMENT ENTREPRISES n° 7528 signée des 2 parties le 03/01/2022), d'autre part, s'engagent à ne jamais publier ou porter à la connaissance de tiers tout ou autre partie des informations dont il aura pu avoir connaissance dans le cadre de la présente formation sans l'accord écrit préalable du client

Siège social :
IFTS - Rue Marcel Pagnol
47510 FOULAYRONNES à 4 km d'AGEN

Téléphone : + 33 5 53 95 83 94
Email : ifts@ifts-sls.com

Votre Contact :
Eric LEMOINE
eric.lemoine@ifts-sls.com